



Arrêté municipal n°2026-112-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

**OBJET : Occupation du domaine public  
Rue Jules Ferry, Ecole Jules Ferry**

**Stationnement d'un fourgon pour la venue des équidés de Blessy  
Le vendredi 26 juin 2026, kermesse de l'école**

**Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,**

**VU** le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212 à L.2213

**VU** le Code de la Route,

**VU** le livre VI du Code Pénal et les textes spéciaux,

**VU** la demande présentée le 9 mars 2026 par **Madame ROGE Séverine, présidente de l'APE de l'école Jules Ferry.**

**CONSIDERANT** que l'exécution de cette manifestation nécessite une interdiction de stationner, et qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et éviter les accidents.

**\*\*\* ARRETE \*\*\***

**Article 1.** - Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant l'école Jules Ferry, pour faciliter le stationnement d'un camion afin de permettre l'arrivée et le retour des poneys des équidés de Blessy à l'occasion de la kermesse de l'école.

**Le vendredi 26 juin 2026 de 12 h à 21h30.**

**Article 2.** - Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées aux usagers par la pose de panneaux installés par les services techniques de la commune 24 heures avant la manifestation.

**Article 3.-** Les contrevenants éventuels seront verbalisés conformément aux lois et règlement en vigueur. Lesdits véhicules pourront être déplacés ou mis en fourrière à la charge de leur propriétaire, à la diligence des services de police ou de gendarmerie.

**Article 4** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à Madame Rogé Séverine.

Fait à Aire-sur-la-Lys,  
Le 23/03/2026  
**Jean-Claude DISSAUX,**  
Maire d'Aire-sur-la-Lys

